

Mairie de

....., le.....

Dossier n° .....

Madame, Monsieur,

**Objet : Demande d'autorisation de pose d'une  
installation d'assainissement non collectif**

Madame, Monsieur,

Vous allez poser une installation d'assainissement non collectif. Pour permettre au SPANC-SATESE d'émettre un **avis sur le projet**, je vous prie de bien vouloir me retourner :

- **la fiche descriptive ci-jointe**, dûment complétée.
- **le plan de situation** au 1/25 000<sup>ème</sup> ou 1/50 000<sup>ème</sup> (localisation du lieu dit sur le territoire communal).
- **l'extrait cadastral** du secteur (localisation de la parcelle sur le lieu dit).
- **le plan de masse** au 1/500<sup>ème</sup> où figurent la situation des différents éléments de l'installation (ouvrages, conduites...), l'emplacement de l'habitation, de l'exutoire éventuel (fossé, cours d'eau, réseau pluvial...) ainsi que le sens des pentes.
- **le positionnement des éventuels puits, sources, forages environnants** (sur le plan de masse ou l'extrait cadastral).
- **la présence éventuelle de cavités souterraines (caves, ...)**.
- tout document jugé utile pour décrire l'installation d'assainissement (note technique du constructeur, etc.).

Les renseignements demandés devront permettre au SPANC-SATESE d'émettre un avis sur le projet. Un dossier complet et bien préparé raccourcira les délais de réponse.

-----

### **ENGAGEMENT OBLIGATOIRE DU DEMANDEUR**

Le demandeur s'engage à **réaliser l'installation après réception de l'avis favorable sur le projet**, et conformément au projet accepté, puis, **à ne recouvrir l'installation qu'après avis sur sa conformité**.

Le demandeur s'engage également à **régler le montant des prestations réalisées par le SPANC-SATESE (avis sur le projet et avis sur la réalisation)**. Toute prestation réalisée donne lieu à un règlement, que le projet aboutisse ou non (permis de construire refusé, projet abandonné...).

**Voir tarifs dans le dossier remis par votre collectivité ou sur le site [www.satase37.fr](http://www.satase37.fr).**

Le demandeur autorise le SPANC-SATESE à **intervenir au plus tôt sur la vérification des travaux** et d'être, de fait, prévenu dans un **délai qui peut être inférieur à 7 jours ouvrés**.

**Lu et approuvé : date et signature**

**NB : Des fiches techniques relatives aux différentes installations d'assainissement non collectif ainsi que le tarif des prestations sont disponibles en mairie et sur le site [www.satase37.fr](http://www.satase37.fr)**